WENGERPLATTNER

Communiqué du commissaire de Mopac modern packaging AG aux créanciers et

aux médias

Tenue de l'assemblée des créanciers

Berne, 22 avril 2016

L'assemblée des créanciers s'est déroulée ce jour à Wasen. À cette occasion, le

commissaire, Me Fritz Rothenbühler, a informé de manière détaillée les nombreux

créanciers présents au sujet du déroulement de la procédure concordataire, de ses

tâches et des mesures entreprises jusqu'ici.

Grâce au sursis concordataire, l'entreprise a pu être stabilisée et son activité poursuivie

jusqu'à ce jour sous la surveillance du commissaire. Cela a permis d'occuper une

grande partie du personnel, qui comprend à ce jour encore 170 collaborateurs.

Depuis un certain temps déjà, des négociations concrètes sont menées intensivement

avec des investisseurs intéressés à reprendre l'entreprise. Le commissaire informera

en temps voulu de l'issue de ces négociations.

Indépendamment de cela, l'activité de l'entreprise se poursuit pendant la durée du

sursis concordataire. Comme cela a déjà été communiqué, le sursis a été prolongé par

le tribunal jusqu'à fin juillet 2017. Une telle mesure donne aux clients une sécurité

d'approvisionnement suffisante qui leur permet de placer à plus long terme des

commandes auprès de Mopac.

Le commissaire ne manquera pas d'informer en temps voulu le public et les créanciers

au sujet des prochaines étapes de la procédure concordataire.

Pour toutes autres informations:

- Site Internet du commissaire : www.sachwalter-mopac.ch

- Me Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner Avocats, Tel. 031 357 00 00